L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 28 AVRIL 1878.

Premières Représentations.

Comédie-Française. *Les Fourchambault* comédie en cinq actes en prose, par M. Emile Augier.

J'éprouve une sorte de regret d'avoir à rendre compte au pied levé, et n'ayant devant moi qu'une ou deux heures de nuit, sévèrement mesurées, d'une œuvre aussi considérable que la comédie nouvelle de M. Emile Augier. J'envie mes confrères du lundi qui ont précisément une semaine devant eux pour mûrir et polir leurs éloquents arrêts. Ce que j'écris ici au courant de la plume ne saurait être que du reportage littéraire; mais je me console en pensant que je serai l'un des premiers à notifier au grand public parisien, qui ouvrira les yeux au moment où je m'endormirai, que M. Emile Augier et la Comédie-Française viennent de remporter, de concert, un de leurs plus beaux triomphes.

Je dirai tout à l'heure pourquoi la comédie des *Fourchambault*, égale dans ses parties excellentes aux meilleures pièces de M. Emile Augier, lui est, à mon sens, supérieure à quelques égards, et, surtout, comment elle marque une évolution nouvelle chez ce grand et fécond écrivain, chez cet honnête homme qui, dans sa vie comme dans ses œuvres, n'a jamais suivi qu'un chemin: la ligne droite.

Racontons d'abord la pièce. Les conclusions suivront.

La comédie s'ouvre dans une riante maison d'Ingouville, d'où le riche banquier Fourchambault et sa famille peuvent contempler l'un des plus beaux panoramas du monde, la baie de Seine et le port du Havre. M. Fourchambault est une bonne pâte d'homme, que madame Fourchambault mène par le bout du nez. Madame Fourchambault, mariée avec huit cent mille francs sous le régime dotal, imagine qu'elle a fait la fortune de la maison et qu'elle en peut disposer à sa guise. Villa somptueuse au sommet d'Ingouville, hôtel au Havre, dix domestiques, six chevaux dans ses écuries, un train de cent vingt mille francs par an, voilà ce qu'exige madame Fourchambault pour les quarante mille livres de rente que produit cette fameuse dot. M. Fourchambault a beau se débattre et présenter d'humbles objections, madame Fourchambault n'y répond que par des moqueries sur la timidité ridicule de ce petit bourgeois qui n'a jamais compris les affaires en grand, n'ayant jamais voulu jouer son bonnet contre les millions de la spéculation véreuse.

Au moins madame Fourchambault veut-elle que ses deux enfants, Léopold, l'aîné, et Blanche, la cadette, entrent dans la sphère des grandeurs par de brillants mariages. Pour Blanche, le parti est tout trouvé: c'est le jeune baron Rastiboulois, fils du préfet. C'est par une licence un peu poétique que M. Emile Augier a doté le Havre d'un préfet que ce grand port appelle de tous ses vœux; mais jusqu'à présent le département de la Seine-Maritime n'existe qu'à l'état d'un projet que Rouen, la métropole normande, combat avec un acharnement et une jalousie extraordinaires! Préfet ou sous-préfet, peu importe, le baron Rastiboulois, le père, ne considère dans l'alliance des Fourchambault qu'une dot de trois cent mille francs destinée à redorer l'écusson des Rastiboulois, quelque peu terni par l'injure du temps.

M. Fourchambault aurait préféré que sa fille épousât tout bonnement M. Chauvet, le principal commis d'un gros armateur du Havre, comme M. Bernard. Blanche elle-même désirait cette union modeste; mais madame sa mère [illegible] que la pauvre petite a fini par trouver qu'il était assez naturel de sacrifier ses sentiments [illegible] à l'honneur de devenir baronne.

Quant à M. Léopold Fourchambault, son frère, en attendant qu'il trouve à se caser, il se contente de mettre à mal des beautés peu sévères et de perdre son argent au baccarat [illegible]

Cependant, [illegible]

Léopold, qui ne voit guère [illegible] des femmes [illegible] manières libres et indépendantes [illegible]

Qu'est-ce donc que ce Bernard [illegible]

Il y a cependant place pour un sentiment amer, presque haineux, dans l'âme de Bernard. Cet homme qui a séduit et abandonné sa mère, ce lâche dont il ne connaît pas le nom, obstinément caché par madame Bernard, son père, en un mot, Bernard ne songe jamais à lui sans un mouvement de colère et de rage.

Un incident imprévu vient tout à coup [illegible] pose. Mademoiselle Letellier vient apprendre à madame Bernard et à son fils les conséquences fatales d'un sinistre commercial qui a frappé la place du Havre; une maison importante a fait faillite et M. Fourchambault, qui avait dans son portefeuille deux cent quarante mille francs de papier portant la signature de cette maison, est lui-même menacé. Il a demandé l'assistance de plusieurs de ses amis; mais les caisses sont restées fermées et le malheureux Fourchambault n'a fait que détruire son crédit par ces confidences mal calculées. Mademoiselle Letellier, quant à elle, n'hésitera pas; elle possède quarante mille francs, le solde de son modeste héritage; elle va les porter à M. Fourchambault.

La mère et le fils restent seuls. "—Il faut sauver M. Fourchambault!" dit madame Bernard.—"Ma foi! ce n'est pas moi qui le sauverai!" répond Bernard, "l'argent est trop dur à gagner pour jeter ainsi deux cent quarante mille francs par les fenêtres."—"Je te dis que tu sauveras M. Fourchambault!" répond madame Bernard avec autorité; "je le veux, il le faut!" Frappé par l'accent de sa mère, Bernard la regarde en face et s'écrie: "C'est lui qui est mon père! Eh bien! tu as raison; je ferai mon devoir."

Au troisième acte, nous assistons aux différents effets produits sur les membres de la famille Fourchambault par la catastrophe dont toute la ville s'entretient. Si les deux cent quarante mille francs ne sont pas remplacés dans l'actif de la maison de banque, elle faillira nécessairement, madame Fourchambault pourrait les prendre sur sa dot; mais elle s'en gardera bien; elle trouve, pour se refuser à sauver l'honneur du nom qu'elle porte, mille raisons empruntées au répertoire de ce que l'auteur appelle ingénieusement "la probité courante"; cette dot est la seule ressource de ses enfants; c'est leur pain qu'elle défend, etc. Léopold, qui s'est loyalement rangé du côté de son père, supplie vainement sa mère, lorsqu'enfin Bernard apparaît, apportant le salut à ce banquier, qui est son père, à ces deux enfants Léopold et Blanche, qui sont son frère et sa sœur. Mais il a promis à madame Bernard de ne pas se trahir. Il propose donc son bienfait comme une affaire; il sera le commanditaire associé de la maison Fourchambault. Au milieu des paroles de reconnaissance qui l'accueillent, il a le courage de rester froid et comme insensible. "C'est une affaire!" répète-t-il "tant mieux pour moi si elle est bonne."

La première mesure qui s'impose pour rendre à la maison Fourchambault une assiette solide, c'est de rétablir les dépenses au niveau des revenus. Ce que le faible Fourchambault n'osait dire, c'est Bernard qui s'en charge; madame Fourchambault est atterrée de s'entendre déclarer avec l'accent d'une volonté irrésistible qu'elle devra se renfermer dans un budget annuel de quarante mille francs, c'est-à-dire le revenu de sa dot. Bernard lui parle durement, car il ne peut s'empêcher de penser que cette femme tient, auprès de M. Fourchambault, la place qu'aurait dû occuper sa propre mère si elle eût été moins fière et M. Fourchambault moins crédule. Eh! bien, en entendant les cruelles remontrances de Bernard, madame Fourchambault s'écrie: "Ah! il m'aurait fallu un mari comme celui-là!" Saillie d'autant plus comique, dans le sens élevé du mot, qu'elle repose sur l'observation la plus vraie et la plus fine de la nature humaine.

Au quatrième acte, madame Fourchambault s'est convertie; d'un extrême elle passe à un autre; ne pouvant plus s'abandonner à la prodigalité, elle entend se distinguer par sa parcimonie; elle gardera aisément une voiture et des chevaux; mais elle prendra des fiacres. "Pose pour pose", s'écrie Fourchambault, "je préfère celle-là!" On devine que tous ces changements ne se sont pas accomplis sans troubler considérablement la cervelle du baron Rastiboulois. Bernard, Léopold et mademoiselle Letellier profitent des tergiversations et du maquignonnage de ce surprenant gentilhomme pour rompre le mariage de Blanche avec le jeune homme qu'elle avait paru distinguer. Il leur faut combattre une par une les objections tirées par Blanche des enseignements pratiques de madame sa mère; rien de plus original ni de plus charmant que cette conversion, qui s'opère tout d'un coup au moment où le naturel reprend le dessus et où la jeune fille naïve reparaît en oubliant tous les calculs de la prétendue sagesse maternelle.

Cependant, le baron Rastiboulois, après avoir ruminé quelque temps comment il pourrait dégager sa parole, imagine de se tirer d'affaire fort vilainement, c'est-à-dire par une calomnie; abusant des tentatives infructueuses de Léopold auprès de mademoiselle Letellier, il feint de croire à une intrigue coupable entre eux et rompt ostensiblement avec une famille qui tolère de semblables scandales sous son toit. Mademoiselle Letellier est perdue, car la noble famille anglaise, dans laquelle elle allait entrer comme institutrice, s'empresse de lui signifier son congé.

Bernard, qui éprouve pour mademoiselle Letellier un sentiment qu'il ne saurait définir, mais qui comporte tous les dévouements et tous les sacrifices, n'aperçoit qu'un dénoûment à ce lamentable épisode: ce sont les galanteries de Léopold qui ont compromis mademoiselle Letellier; il faut que Léopold répare le mal qu'il a fait.

Au cinquième acte, Léopold vient chez Bernard, au rendez-vous que celui-ci lui a demandé. Bernard explique à Léopold Fourchambault ce qu'il attend de lui. Comme il était facile de le prévoir, Léopold décline de pareilles ouvertures; il n'a rien à réparer et on n'a rien à lui demander. Ce qui arrive n'est pas, il en convient, la faute de mademoiselle Letellier, mais la conséquence inévitable de sa fausse position dans le monde. Institutrices, dames de compagnie, maîtresses de piano, autant de déclassées qui prêtent au soupçon, et dont un galant homme n'est pas obligé d'accepter l'équivoque responsabilité.

A ces paroles, qui lui rappellent si cruellement le passé de sa mère, en même temps qu'elles froissent son penchant secret pour Mlle Letellier, Bernard sent l'indignation lui monter du cœur aux lèvres. "Ah! vous calomniez mademoiselle Letellier après l'avoir compromise! Ah! oui, cela devait se passer ainsi; cela est dans le sang dont vous sortez! Votre grand père aussi était un calomniateur!"

"Ne répétez pas cela!" s'écrie Léopold.

"Si, je le répète! Votre grand père était un calomniateur!" Là dessus Léopold frappe Bernard au visage. "Ah!" s'écrie Bernard après un mouvement sur-le-champ réprimé; "comme il est heureux que tu sois mon frère!"

Je ne saurais dépeindre le frémissement et l'émotion du public pendant cette scène terrible, l'une des plus hardies et des plus poignantes qu'on ait conçues et écrites pour le théâtre. Des explications rapides s'échangent entre les deux frères, et Léopold s'humilie devant Bernard qui lui tend la joue en lui disant ce seul mot: "Efface!"

Connaissez-vous rien de plus beau! Pour moi, non. On a l'habitude de ne donner du sublime qu'aux morts. Eh bien, je veux m'offrir le plaisir de l'offrir à un vivant, très vivant, au plus vivant peut-être de nos contemporains, et je dis que ce mot "Efface!" est une trouvaille qui, venue du cœur avant de traverser le cerveau, relève non du talent mais du génie.

Maintenant que vous raconterai-je dont vous puissiez vous soucier? Léopold offre sa main à mademoiselle Letellier, à qui cette réparation publique suffit et qui la refuse. On s'y attendait bien; et c'est Léopold lui-même qui éclaire mademoiselle Letellier sur l'amour caché que Bernard nourrit pour elle. "Celle-là, dit Bernard à sa mère, a assez souffert; elle t'aimera comme moi!"

AUGUSTE VITU.

A l'intéressant compte-rendu du critique du *Figaro*, nous ajouterons ce qui suit emprunté au Monsieur de l'orchestre du même journal.

Les décors de *Fourchambault* n'auront pas d'histoire. Ils sont ce qu'ils doivent être pour une comédie dont l'action ne se passe que dans des intérieurs bourgeois: d'un agencement parfait, mais d'une grande simplicité.

Cependant, M. Perrin trouve toujours un prétexte ingénieux pour donner carrière à ses goûts d'artiste. Cette fois, ne pouvant rien offrir aux yeux dans ses décors mêmes, il a du moins profité des fenêtres pour faire exécuter de très jolies toiles de fond qui nous montrent le Havre de près, de loin et sous toutes les faces. Par ces fenêtres on a successivement une vue du Havre à vol d'oiseau, prise de la côte d'Ingouville, un aspect du petit bassin et un autre du grand, pris d'un hôtel du Havre, avec sa forêt de mâts et son large quai formant la place du Théâtre.

Tous les Havrais du Havre viendront voir cela.

Quant aux mots, il eût été impossible de les noter de tous. Les mots inspirés par la situation notamment—les meilleurs au théâtre—exigeraient, si l'on voulait les citer, la sténographie de scènes entières.

Cependant quelques échantillons du dialogue des *Fourchambault* me paraissent indispensables.

J'en donne autant que le permet l'heure avancée à laquelle j'écris cet article.

—Tu as dit l'autre jour, fait observer Mlle Reichemberg à son frère, qu'Henri IV était le fils d'Henri III?

Et le frère répond:

—Ça.... c'est mon opinion.

M. Fourchambault à sa femme:

—Tu permets à ta fille de lire le *Mariage de Figaro*?

—Non, elle n'a vu la pièce qu'à l'Opéra!

—Bon... alors elle n'a rien compris!

Le baron Rastiboulois débat avec Mme Fourchambault les clauses du contrat de mariage de leurs deux enfants:

—J'ai horreur, déclame-t-il, de ce qu'on a l'infamie d'appeler les espérances.... J'espère bien, madame, que vous nous enterrerez tous.

Elle, avec conviction:

—Dieu le veuille!

Mme Bernard vient de faire l'inventaire de son fils.

—Sais-tu, lui demande-t-elle, à combien s'élève ta fortune à ce jour? Deux millions moins trois francs!

Et Got tirant de la monnaie de sa poche:

—Voilà trois francs, fais un compte rond!

Mlle Letellier revient d'un rallye-paper où elle a été avec les Fourchambault, frère et sœur.

—Et Léopold, demande le père, où est-il?

—Je l'ai laissé en discussion avec son cheval, au bord d'un fossé, je ne sais pas s'ils sont tombés d'accord!

Quelques lignes des portraits de M. et Mme Fourchambault:

Elle:

—On lui pardonne ses défauts en faveur de......

—De quoi?

—Je cherche!

Lui:

Il est bon comme le bon pain. Il est fait pour être mangé et il se laisse manger sans même craquer sous la dent. Tout en mie!

LE PÉLICAN ET L'ANGUILLE.—N'étant plus en carême, nous nous hasardons à reproduire de la *Chasse Illustrée* l'histoire suivante qui ressemble beaucoup à un conte que nous avons entendu débiter à une vieille femme de couleur. Nous engageons nos lectrices à passer outre; ce n'est pas pour elles que le conte a été écrit. Le voici:

Nous demandons grâce pour la gauloiserie que nous offre notre gai camarade Anglo Normand.

"—Un matin, une jeune anguille attardée dans un pré regagnait sa demeure en se faufilant entre les herbes du rivage. A ce moment survint un pélican, qui sans autre préambule lui adressa ainsi la parole:

"—Tiens, tiens! te voilà, toi, petite? Que diable fais-tu là à cette heure? Il fait grand jour et tu devrais être rentrée, il me semble.

"—Je me suis, en effet, attardée, répondit la pauvrette d'un ton narquois; j'ai péché par gourmandise cette nuit; j'ai trouvé sur ma route d'excellents petits pois dont je suis très friande, comme chacun fait, et, ma foi! je m'en suis donné jusque là. Mais, toi-même, qui diable t'oblige à venir traîner ta besace par ici?

"—Eh ma toute belle! tu me vois fort en peine; depuis une heure je suis en quête de quelque morceau à me mettre sous la dent, et jusqu'alors je n'ai rien trouvé; te voilà, par ma foi, bien à propos sur ma route. On dit merveilles de toi; tu es, paraît-il, un manger bien fin; j'en vais donc juger par moi-même.

"—Oh! je me moque bien de toi, dit-elle.

"Bref, notre oiseau la gobe. A peine a-t-elle disparue.... qu'elle sort par l'issue opposée en s'écriant:

"—Attrape, le pélican! l'anguille est sortie!

"Ce fut pour elle une simple traversée...... l'espace d'un quart de seconde. L'étonnement du pélican, qui s'était retourné, fut extrême, comme bien vous pensez; la joie de notre pauvrette ne fut pas moins grande. Aussi la voilà sautant et se livrant dans l'herbe à mille gambades, répétant toujours:

"—Enfoncé, le pélican! enfoncé!

"—Ah! ah! petite drôlesse, tu crois m'échapper ainsi! Attends un peu, tu vas bien voir qu'on ne se moque pas impunément d'un personnage de mon importance; il faut que tu y passes.

"Après une course de quelques secondes, nouvelle disparition, après laquelle notre malin palmipède court à l'arbre le plus prochain et s'y appuie fortement le...... l'autre côté, bouchant ainsi la sortie à l'anguille et criant à plein gôsier:

"—Enfoncée, l'anguille! le pélican l'a gobée!

"Qu'advint-il?... vous le devinez sans peine.

...... L'anguille au corps d'argent

Qui s'arrondit, serpente et glisse en s'allongeant

se cassant le nez contre cet obstacle inconnu, reprend son contre-pied et cette fois ressort par le bec grand ouvert.

"—Attrapé, le pélican! l'anguille est sortie! s'écrie-t-elle en riant comme une petite folle et en lui faisant: ratisse! ratisse!... avec le bout de sa queue.

"Ce dernier trait mit notre animal hors de lui.

"—Ah! mâtine, ah! petite bougresse! dit-il l'œil en feu et la bave au bec, par le sang de mes pères! il ne sera pas dit que semblable ver de terre se jouera de moi de la sorte. La lutte s'engagea de nouveau et la pauvre anguille disparut pour toujours......

"Le traître pélican, sans souci des convenances les plus vulgaires, ayant passé précipitamment sa tête entre ses pattes.... avait formé le cercle. Pendant quelques instants la malheureuse anguille se livra à une série d'évolutions circulaires; ça ne pouvait pas longtemps durer: la position était insoutenable pour les deux combattants l'anguille succomba.

"Bientôt l'oiseau put sortir de sa gaine un bec triomphant et reprit avec orgueil un maintien décent:

"—Enfoncée, l'anguille!...."

VAPEURS.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme il suit:

VILLE DE PARIS, Durand, mercredi, 1er mai.
SAINT LAURENT, Lachesnez, mercredi, 8 mai.
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 15 mai.

Prix du passage (en or) pour le Havre.

Première cabine (vin compris)..........$100
Deuxième — — ....$ 65
Troisième — — ....$ 35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Passage d'entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique* ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent, Gallier Court, No 3, Nouvelle-Orléans.

4mai—

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BRÊME ET LA NOUVELLE-ORLÉANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

LES steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous—

De Brême. — De la Nlle-Orléans.
Nurnberg... 20 mars. — 1 mai.
Hannover... — 12 mai.
Braunschweig 17 avril — environ 22 mai.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane, et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nouvelle Orléans:
Chambre...$150 en or. | Entrepont...$36, en or.
De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambre...$150 en or. | Entrepont...$45, en or.
De la Nouvelle-Orleans à la Havane:
Chambre ...$35 en or. | Entrepont...$15, en or.

Pour les enfants au dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

EXCURSION A l'Exposition de Paris.

RÉDUCTION DE PRIX.

Pour chambres de 1re classe seulement.

De la Nouvelle-Orléans à Paris et retour à la Nouvelle Orléans, par un steamer de cette ligne, **$250, en or.**

De la Nouvelle Orléans à Paris, et retour à New York par un steamer de cette ligne, **$230, en or.**

De la Nouvelle Orléans à Paris et retour à Baltimore par un steamer de cette ligne, **$210, en or.**

Les billets pour le passage de $210 en or (Baltimore) ne seront bons que jusqu'au 31 octobre 1878.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départs annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de détails s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents.
12 [illegible] No 42 de la rue de l'Union.

POUR LIVERPOOL.

LIGNE PAPAYANNI.

Pour Liverpool directement.

Passagers de chambre seulement.

Partiront ainsi qu'il est noté ci-dessous

LES MAGNIFIQUES STEAMERS

LACONIA, capitaine Earle, vers le 5 mai

AGIA SOFIA capitaine [illegible] vers le 31 Mai

Pour passage s'adresser à F. T. FORSTALL & SONS, Agents,

Au No 30 de la rue Carondelet.

26 mars—1m

STATE LINE.

De New York à Belfast et à Glasgow, TOUS LES JEUDIS.

Confort, Rapidité, Sécurité.

BILLETS aller et retour pour tous les ports de l'Europe aux prix les plus bas.

Salon, Secondes cabines et Entrepont.

Pour billets, informations etc. s'adresser à AUSTIN BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York, ou à A. K. MILLER & CO., 34 Carondelet, Nouvelle Orléans.

C'est la seule ligne ayant des secondes cabines; elle offre aux voyageurs des avantages sous le rapport de l'économie et du confort que ne présente aucune autre route.

24 mars—9 mois 1 1/2 sem

Ligne de Belize et Honduras.

Le steamer en fer américain de 1ere classe

E. B. WARD, Jr.,

Capt. G. PIZZATI partira de son quai en face de la place Jackson pour Belize, Honduras touchant à Amoa, Port Cortes Truxillo, Roatan et Utila le LUNDI ... avril à 10 heures A. M.

Pour fret ou passage ayant des emménagements supérieurs s'adresser à S. OTERI & BRO., 23 et 25 Front Levée, 24 et 26 Fulton, entre Gravier et Poydras.

N. B.—Le Ward fera le service ci-dessus concurremment avec nos goëlettes régulières.

2 mars—1 an

BOIS! BOIS!

De toutes sortes,

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND "J. F. Frazer et Joséphine," ainsi que des barges. En gros et en détail.

CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS de CHARBON, No 375 rue Julie près du Pont Magnolia au Nouveau Bassin, aussi au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Marais au Vieux Bassin. Bureau principal rue de la Commune No 158. S'adresser par la poste Lock box 1080.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

Bois de chêne de meilleur, par corde, $5 50
Bois de frêne do do 6 50
Chêne et frêne mêlés do do 6 00

Escompte libéral fait aux marchands. Pleine mesure garantie. Tout le monde sera satisfait.

16 déc

VAPEURS.

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer HUDSON, E. V. Gager, commandant, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, **MERCREDI, 1er mai, à 8 h. A. M.**

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3|4 pour cent.

Passage—Cabine..........$50
— Entrepont.......... 35
— Billet d'excursion 90

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

4mai—1an

Paquebot de la malle, pour Vicksburg. Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, Capitaine, J. F. Muse, Commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 106 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.

25sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandria, les débarcadères de Normau, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur NEW BART ABLE, Capitaine R. SINNOT. Commis GEO. C. HAMILTON, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour frêt ou passage, s'adresser à R. W. ADAMS,

17nov— No 21 Commercial Place.

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Lobdell Store, Bâton Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,

OUACHITA BELLE,

J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 82 Gravier, LORD & McPEAKE, 48 Camp.

Oct 4—

Paquebot de la Côte jusqu'à Thibodeaux. Deux fois par semaine.

HENRY TETE,

J. F. AUCOIN, Capitaine, M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS soir à 5 heures et tous les VENDREDIS matin à 10 heures.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES et MERCREDIS matin.

Le TÊTE prendra du frêt pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, **103 rue Decatur, près St. Louis.**

16 juillet - 1 an

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer **NEW CAMELIA,** partira du Lac comme suit: Le LUNDI et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin. le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi du N. O. City Railroad, partant de la rue du Canal.

Retour: il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin. le MARDI et le VENDREDI à 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à Old Landing.

Il se reliera à chaque voyage, avec le steamer Ruby pour Covington.

FRET

Le New Camelia recevra le frêt à chaque voyage au Pont Magnolia près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Les bagages (seulement) sont reçus à l'encoignure Canal et Carondelet, au départ du train correspondant avec le départ du bateau.

Pour plus de détails s'adresser à C. M. SORIA.

25sept— Au No 20 de la rue de l'Union.

Pour la Baie St-Louis et la Passe Christian.

Passage, 75 cents.

Le beau steamer neuf **NEW CAMELIA** à basse pression et portant les malles des Etats Unis, Capitaine WM. HANOVER, fera, à partir du 24 avril, un service régulier DE LA NOUVELLE-ORLÉANS A LA BAIE ST LOUIS et à la PASSE CHRISTIAN. Il partira du Lac, à l'extrémité du City Rail Road TOUS LES MERCREDIS, à l'arrivée du train de 8 heures du matin, et sera de retour le soir du MEME JOUR, à temps pour le train spécial de 9 heures.

On recevra le FRET à son débarcadère, au Nouveau Bassin, côte de la rue Julia, près Magnolia TOUS LES MARDIS.

Pour les taux du frêt et les autres détails, s'adresser à C. M. SORIA, Agent. Au No 20 de la rue de l'Union.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou basses eaux. 24m—

Excursion du Dimanche.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le beau steamer neuf, **NEW CAMELIA,** très fin marcheur, à basse pression et portant la malle des Etats Unis, capitaine WM. HANOVER, Commencera ses **Excursions du Dimanche** à Mandeville, Louisbourg et Madisonville, le **dimanche** 7 avril.

Il partira du Lac, à l'extrémité du City Rail Road à l'arrivée du train de 7 heures du matin, et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 7 heures du soir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, agent,

24 mar— au No 20 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du 2 décembre 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, et transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures du soir et arrivera à la Nouvelle-Orléans à 5-45 P. M.

Le bateau qui se reliera au train d'excursion du dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à 5 heures 45 m. du soir.

Le frêt reçu au même endroit, à 3 heures et 30 minutes sera livré le lendemain matin.

C. S. PAYNE, Surintendant.

4 déc—

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ		Arrivée	
Exprès, le dimanche seulement	7:55 A.M.	Exprès, le dimanche seulement	9:30 P.M.
Exprès	5:00 P.M.	Exprès	8:35 A.M.
Train à passagers, dimanche excepté	7:50 A.M.	Train à passagers, dimanche excepté	8:45 P.M.

Les wagons palais de Pullman vont, tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets. D. B. ROBINSON, Surintendant.

21 nov

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART		ARRIVE	
Express, Sunday only	7:55 A.M.	Express, Sunday only	9:30 P.M.
Express	5:00 P.M.	Express	8.35 A.M.
Passenger, except Sunday	7:50 A.M.	Passenger, except Sunday	8:45 P.M.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. H. ROBINSON, Supt.

J. W. COLEMAN, Ticket Agent.

Grande Route de Jackson.

Ligne de chemin de fer de Chicago, St-Louis et Nouvelle-Orléans.

A partir du 13 novembre 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express No 1	6:00 P M	Express No 2	10:30 A M
Express No 3	7:00 A M	Express No 4	10:00 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours, les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT SANS CHANGEMENT, JUSQU'A LOUISVILLE, CINCINNATI ET CHICAGO. Pour St. Louis un char Pullman est attaché au train à Milan, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York et les villes de l'Est.

Le train du vendredi soir ne se relie pas pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 3 h. 45m. P. M. le samedi, et à 7 heures, le dimanche. Ils arrivent à 9 h. 20 m. A. M., et à 10 h. P. M. le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No. 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

F. CHANDLER, Agent Gén. pour les Passagers.

14 jv

Great Jackson Route.

Chicago, St-Louis & New Orleans Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St. Depot from Nov. 13th 1877, as follows—

DEPART		ARRIVE	
Express No 1	6 00 P M	Express No 2	10:30 A M
Express No 3	7 00 A M	Express No 4	10:00 P M

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH TO LOUISVILLE, CINCINNATI AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE.

and for St. Louis a sleeper is attached at MILAN enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening train makes no connection for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leave New Orleans 3 45 P. M. Saturday and 7:00 A. M. Sunday.

Arrive at New Orleans at 9:20 A. M. and 10:00 P. M. Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

F. CHANDLER, General Passenger Agent.

ja 14

GRAND CHEMIN DE FER —DE LA— Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste Anne tous les jours à HUIT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 9 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche au-delà de Morgan City est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui en expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.

CHAS. A. WHITNEY & CO., Agents.

27mai—

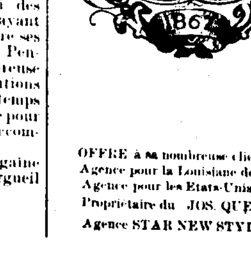

J. P. SARRAZIN,

Manufacture de Tabac à la vapeur,

ÉTABLIE EN 1842.

91 & 93 CHARTRES, COIN CONTI.

SUCCURSALE: 66 POYDRAS, COIN TCHOUPITOULAS.

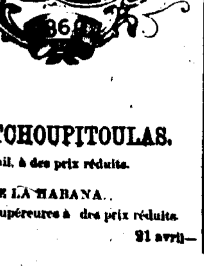

OFFRE à sa nombreuse clientèle, un vaste assortiment de TABACS à fumer, à priser et à chiquer, en gros et en détail, à des prix réduits.

Agence pour la Louisiane des fameux CIGARES CHAMPAGNE et HALF & HALF.

Agence pour les Etats-Unis des célèbres marques de CIGARES de la Havane: LA PERLA DE CUBA et HIJA DE LA HABANA.

Propriétaire du JOS. QUEYRON'S CIGAR WORKS. 1,500,000 CIGARES DOMESTIQUES, de qualités supérieures à des prix réduits.

Agence STAR NEW STYLE & FOREE'S—BRIGHT NAVIES—TWIST J. B. PACE et autres marques célèbres. 21 avril—

ASSURANCES.

VINGT-HUITIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie....$188,068 51
Primes maritimes.... 29,315 95
Primes de rivières.... 81,924 35
$299,308 81

Primes encaissées, moins ré-assurances et primes rendues 228,235 15

Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:
Pertes d'incendie....$67,335 60
Pertes maritimes.... 7,285 41
Pertes de rivières.... 25,510 20 — $100,131 21
$128,103 94

Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc. $51,892 58
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc.... 11,766 72 — $ 40,125 86

Profits bruts.... $87,978 08

Dont $56,587 35 appliquées à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir $68,648 38
Prêts sur bons et sur hypothèques .... 55,943 32 — 124,591 70
Prêts remboursables sur demande $74,554 15
Argent .... 63,846 71 — $138,400 86
Bons de ville 72,055 00
Actions de banques et autres 83,415 63
Propriétés foncières 139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account 33,415 94
Total de l'actif.... $381,423 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte et des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui, qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Reuben G. Bush,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edward J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levy,
Simon Forcheimer, Wm. H. Matthews,
Jos B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
R. R. Post, John V. Moore,
Edward Pilsbury, W. B. Conger,
Jno. E. King, Henry M. Preston,
J. J. Irby.

22 mai—

Etat annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

Jusqu'à décembre 31 1877.

(ETABLIE EN 1805).

Primes de feu $266,881 02
Primes maritimes.... 84,632 42
Primes de rivière.... 29,246 04
Total des primes.... $380,759 48
Moins
Primes sur risques non expirées .... $ 86,057 66
Primes remboursées.... 12,190 18
Ré-assurances.... 20,742 89 — 118,990 73
Primes nettes $261,768 75
A ajouter: intérêt et sauvetage.... 41,823 54
$303,592 29

A déduire:
Pertes par le feu $66,417 85
Pertes maritimes 17,722 00
Pertes de rivières 12,320 85 — $96,460 70
Réfaction (rebate) 15 p(c) 46,499 04
Dépenses générales 34,214 46
Taxes et licences d'Etat et de ville 10,242 70
Board of underwriters 6,759 55 — $194,176 45
Profits pour l'année 1877 .... 109 415 84
A déduire:
Profits et pertes.... $ 58,606 28
Dividende 30 juin 1877 $25,000 00
Dividende 31 décembre 1877. 25,000 00 — 50,000 00
Balance.... 809 56 $109,415 84

Actif de la Compagnie à la valeur actuelle de la place.

Argent en Banque ....$ 58,065 76
Propriétés foncières 118,275 12
Gold Bonds des Etats Unis, N. O. City R. R. Co. Jackson & G. N. R. R. Co., bons de 1ère hypothèque, actions de banques et de compagnies d'assurances, et bonds de l'Etat de la Louisiane 195,390 42
Billets à recevoir pour primes 11,429 38
Billets de première hypothèque, billets avec garantie.... 166,523 84
Primes en voie de collection 70,210 94 $619,895 46

L'état et dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 16 janvier A. D. 1878. JOHN L. LARESCHE, 3eme Justice de Paix.

A un meeting du Conseil de Direction qui a été tenu le 10 du courant, il a été résolu de payer l'intérêt-dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, à partir du 14 courant.

N. O. 16 Janvier 1878. J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS:
ERNEST MERILH, H. GALLY,
CHARLES LAFITTE, ANT. CARRIERE,
CHS. E. SCHMIDT, JULES ALDIGE,
CHARLES J. LEEDS, W. A. BELL,
D. FATJO, PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER, JULES TUYES.

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $2.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.

17 janv 78—1 an V&C

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

AU NO 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-TROISIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1877, y compris les primes non expirées de l'année antérieure—
Sur les risques d'incendie 361,296 52
Sur les risques de mer 24,473 93
Sur les risques de rivières 25,679 37
Total des primes 411,449 82
En moins primes non-expirées 118,115 00
Montant net des primes le 31 mai 1877.... 293 334 82
Pertes payées:
Sur risques d'incendie 117,867 98
Sur risques de mer 17,052 50
Sur risques de rivières 3,596 77
Taxes, dépenses, intérêts 28,693 38
Réassurances, primes remboursées .... 16,104 03—183,314 66
Bénéfice 110,020 16

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières 289,079 49
Bons de la ville 110,419 50
Actions de banques, de chemins de fer, autres actions et bons hypothécaires 169,235 56
Billets garantis par hypothèque. 214,042 06
Billets garantis 42,307 97
Effets à recevoir 75,164 19
Primes en voie de recouvrement. 49,087 93
En caisse.... 77,007 53
1,026,344 23

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Signé, sous serment, par devant moi, ce 7 juin 1877.

JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion des Directeurs, le 7 juin 1877, il a été résolu de déclarer un DIVIDENDE COMPTANT de vingt pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1877, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt à raison de cinq pour cent par an sur leurs actions.

—DIRECTEURS—
P. MASPERO, E. TOBY,
S. Z. RELF, HY. BEEBE,
P. FOURCHY, M. W. SMITH,
D. A. CHAFFRAIX, J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE, D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ.

8 juin—

THE TWENTY EIGHTH ANNUAL STATEMENT. —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The trustees in conformity with amended Charter submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th of April 1877.

Fire premiums $188,068 51
Marine premiums 29,315 95
River premiums 81,924 35
$299,308 81
Earned premiums, less re-insurances and return premiums 228,235 15
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, viz:
Fire losses .... $ 67,335 60
Marine losses 7,285 41
River losses .... 25,510 20 — $100,131 21
$128,103 94
Taxes, expenditures, discount in lieu of participation &c $ 51,892 58
Less rent, salvage, savings, etc. .... 11,766 72 — $ 40,125 86
Gross profits .... $ 87,978 08

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets.

The Company have the following assets—
Bills receivable $ 68,648 38
Loans Bond and Mortgage .... 55,943 32 — $124,591 70
Loans on Call .... $ 74,554 15
Cash .... 63,846 71 — $138,400 86
City Bonds 72,055 00
Bank and other stocks 83,415 63
Real Estate 139,544 66
Premiums in course of collection and suspense account 33 415 94
Total assets $591,423 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT Capital Stock of Company, a dividend of TWENTY PER CENT in cash be paid on MONDAY June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Reuben G. Bush,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edw'd J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levy,
Simon Forcheimer, Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
R. R. Post, John V. Moore,
Edw'd Pilsbury, W. B. Conger,
Jno. E. King, Henry M. Preston,
J. J. Irby.

22 mai—

J. VERGNOLE,

65..........Rue Decatur..........65

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. DURA & CO., Cognac; de la célèbre marque des vins de A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

J. VERGNOLE, Propriétaire, N. Orléans.

9 déc—77—1an

THE NEW ORLEANS BEE,

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73 CHARTRES.

TERMS

Rates of subscription—Daily, per annum, in advance, $14; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half yearly, $2 50; quarterly, $1 25; Single copy, 10 cents.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers, NEW ORLEANS, CORTES, HUDSON, KNICKERBOCKER,

The steamship HUDSON, Capt. E. V. GAGER, will leave her warf, foot of Toulouse street, **WEDNESDAY, May 1, at 8 A. M.**

Insurance on cargo by this line 3|4 per cent.

Cabin Passage.......... $50
Steerage — 35
Excursion tickets.......... 90

Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills of Lading given for the same.

For freight or passage apply to ALFRED MOULTON, 41 Carondelet Street.

may1—1y

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104.......CANAL STREET.......104

23d ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year—
On Fire Risk $361,296 52
On Marine Risks 24,473 93
On River Risks.... 25,679 37
Total Premiums 411,449 82
Less Unearned Premiums 118,115 00
Net earned premiums 31st May 1877.293,334 82
Losses paid
On Fire Risks $117,867 98
On Marine Risks 17,052 50
On River Risks 3,596 77
Taxes and expenses, less interest 28,693 38
Reinsurances and return Premiums 16,104 03 183,314 66
Profit $110,020 16
The company has the following assets—
Real Estate $289,079 49
City Bonds 110,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds 169,235 56
Notes secured by mortgage 214,042 06
Notes secured by pledge 42,307 97
Bills receivable 75,164 19
Premiums in course of collection 49,087 93
Cash on hand 77 007 53
Total $1,026,344 23

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand, interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.
P. MASPERO, E. TOBY,
S. Z. RELF, HY. BEEBE,
P. FOURCHY, M. W. SMITH,
D. A. CHAFFRAIX, J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE, D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ.

8 juin—

ANNUAL STATEMENT. —OF THE— New Orleans Insurance Company, Up to December 31, 1877.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire Premiums....$266,881 02
Marine Premiums.... 84,632 42
River Premiums 29,246 04
Total Premiums.... $380,759 48
Less—
Premiums on expired risks .... $ 86,057 66
Return Premiums.... 12,190 18
Reinsurances .... 20,742 89—118,990 73
Net earned premiums $261,768 75
Add interest and salvage 41,823 54
$303,592 29
Deduct—
Fire losses $66,417 85
Mar. losses 17,722 00
River losses 12,320 85—$96,460 70
Rebate ac 15 per cent. 46,499 04
General expenses.... 34,214 46
State and city taxes and licenses 10,242 70
Board of Underwriters 6,759 55—194,176 45
Profit for the year 1877 .... $109,415 84
Deduct—
Profit and loss.... 58,606 28
Dividend, June 30 1877 $25,000 00
Dividend December 31, 1877 25,000 00—50,000 00
Balance .... 809 56—109,415 84

ASSETS OF THE COMPANY AT THEIR MARKET VALUE.
Cash in bank .... $ 58,065 76
Real Estate 118,275 12
United States Gold Bonds, New Orleans City Railroad Company Jackson and Great Northern Railroad Company (1st mortgage bonds), Bank and Insurance Stocks and Louisiana State Consols 195,390 42
Bills receivable for premiums 11,429 38
First mortgage notes and pledge notes 166,523 84
Premiums in course of collection 70,210 94-619,895 46

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

JULES TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this sixteenth January, A. D. 1878.

JOHN L. LARESCHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors held on the tenth instant, it was resolved to pay the semi-annual interest DIVIDEND OF FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the tenth instant.

J. W. HINCKS, Secretary.

New Orleans, January 16, 1878.

DIRECTORS.
Ernest Merilh, H. Gally,
Charles Lafitte, Ant. Carrière,
Charles E. Schmidt, Jules Aldige,
Charles J. Leeds, W. A. Bell,
D. Fatjo, Pierre Poutz,
A. Schreiber, Jules Tuyes.

FEUILLETON.

Commencé le 28 avril 1878

LA FÉE CARABOSSE

PAR E. M. DE LYDEN.

NOUVELLE.

I

Couffin-Couffinière et Cursone.

Jeanne-Grégorine Raymonde de Couffin-Couffinière était la fille de Jeanne de Cursone, dernière descendante des Cursone, du Toulousain, qui comptèrent parmi leurs ancêtres Raymond de Cursone, capitoul en 1351.

Son père se nommait Pierre Antoine de Couffin Couffinière, issu des seigneurs du Vales, au diocèse de Saint Papoul, dont l'un fut secrétaire du roi, en la chancellerie de France.

Au moment où commence cette histoire, Grégorine n'était pas née. Sa future mère exerçait la modeste profession de tresseuse de chapeaux de paille, industrie très répandue dans le département de la Haute Garonne. L'homme qui devait être son père occupait l'emploi de premier et unique commis, aux appointements de 80 francs par mois, chez son oncle paternel, M. Godefroid de Couffin-Couffinière, petit négociant en laine et lin à Rivière, aux environs de Saint-Gaudens.

Les Couffin Couffinière et les Cursone étaient, comme on le voit, bien déchus de leur ancienne splendeur.

Comment cela était-il advenu? Nous n'avons pas à le raconter, et nous en serions fort empêchés, le voulussions-nous.

La hache révolutionnaire avait passé par là! Voilà tout ce que l'on pouvait dire. Mais, ce qu'on savait dans le pays, c'est que de temps immémorial les Couffin-Couffinière et les Cursone avaient été ennemis irréconciliables, et ce pour plusieurs raisons capitales.

Les premiers, c'est-à-dire les Couffin-Couffinière, appartenaient à la *noblesse de soie*.

Les seconds, c'est-à-dire les Cursone, faisaient partie de la *noblesse de laine*.

Or, noblesse de soie et noblesse de laine ont bien rarement été amies, chacun sait cela en Toulousain.

Il avait, de plus, existé entre les deux familles des rivalités d'ambition et des rivalités d'amour.

Quoi qu'il en soit, cette haine héréditaire avait résisté au temps et aux événements.

L'échafaud même, ce grand niveleur révolutionnaire, avait été impuissant à éteindre cette haine. Le même jour, à la même heure, l'une après l'autre, une Couffin-Couffinière et un Cursone étaient montés sur la rouge plateforme et avaient refusé de s'embrasser avant de mourir.

Ce n'était pas, il faut bien le dire, du fait des Couffin-Couffinière que cette inimitié avait persisté dans les derniers temps.

En 183..... les Couffin-Couffinière, dans la personne de leur chef, firent une tentative de rapprochement dans les circonstances suivantes, et qui servent de prologue à notre drame.

Le négociant de Rivière avait pour beau-frère un humble desservant d'une toute petite commune voisine. On l'appelait l'abbé Jean Darcis.

Les Darcis sont aussi du nobiliaire toulousain. Un Couffin-Couffinière ne se fût pas mésallié.

L'abbé Darcis, que les bonnes gens appelaient tout court l'abbé Jean, habitait, en guise de presbytère, une toute petite maisonnette, contiguë à la cabane de la dernière des Cursone, au lieu dit *les Saulées*, nom que l'endroit avait pris d'un groupe de saules qui y poussaient, sur le bord d'un petit cours d'eau.

Touché profondément de la douceur, de la résignation angélique de la pauvre tresseuse de paille, dont la conduite, comme fille et comme chrétienne, était exemplaire; prenant en pitié la misère de l'orpheline, l'abbé Jean avait cru devoir intervenir auprès de son beau-frère et de sa sœur pour que la vaillante et honnête ouvrière trouvât dans les derniers descendants des ennemis de sa race appui, sympathie, protection.

—Vous êtes les plus riches, leur dit-il, c'est à vous de faire les premiers pas.

Le conseil était d'un bon chrétien.

Mme de Couffin-Couffinière avait sur-le-champ consenti à le suivre, car elle avait le cœur charitable; malheureusement, elle n'était pas directement en cause. Au bout du compte, Mlle Christine Darcis ne se trouvait Couffin-Couffinière que par alliance et n'avait pas l'âme assez haut placée pour comprendre tout ce qu'il y avait de noble, de grand dans cette rancune séculaire.

Elle croyait naïvement que les arrière-petits-neveux pouvaient fort bien ne pas épouser les vieilles querelles de leurs ancêtres; aussi fût-elle toute surprise, toute décontenancée quand son époux lui signifia froidement qu'elle eût à s'abstenir de toute immixtion dans les questions dont elle ne pouvait apprécier la gravité.

—Comme chef de la famille des Couffin-Couffinière, lui dit-il doctoralement, je suis seul apte à juger des choses qui intéressent l'honneur de notre nom, et vous avez eu un grand tort de vous engager.

A l'avenir montrez-vous plus circonspecte en ces matières au-dessus de votre intelligence restreinte; tenez-vous cela pour dit, une fois pour toutes, pour m'éviter la peine de vous rappeler qu'il n'y a qu'un maître ici: moi!

La femme du négociant en laine et lin courba la tête et ne répondit pas. Cette soumission flatta son époux.

Peut-être eût-il été moins satisfait s'il eût pu surprendre l'imperceptible mouvement d'épaules que ses paroles avaient provoqué chez sa compagne résignée.

—Votre docilité me plaît, ajouta-t-il avec condescendance, et je saurai, pour vous en récompenser, prouver à votre frère que je sais concilier le soin de ma dignité avec les devoirs de la charité chrétienne.

M. de Couffin-Couffinière ne descendait pas jusqu'à la familiarité roturière du tutoiement conjugal quand il parlait de sa race à sa femme.

Il appelait cela garder le *decorum*, par respect pour ses ancêtres.

Donc, et selon qu'il l'avait déclaré, M. de Couffin-Couffinière fit preuve de grandeur d'âme. Il consentit à traiter avec la dernière des Cursone et chargea l'abbé Jean de ses propositions.

Mlle de Cursone viendrait faire amende honorable au nom de ses ancêtres dans les mains de M. de Couffin-Couffinière et solliciterait la bienveillance de celui-ci.

Cette formalité remplie, M. de Couffin-Couffinière prendrait immédiatement à son service, comme bonne à tout faire, Mlle Jeanne Raymonde de Cursone—sans gages, bien entendu—pour ne pas humilier la noblesse des Cursone dans sa personne.

Qui le croirait? La dernière des Cursone, enracinée dans son orgueil, repoussa ses conditions généreuses. Elle préféra niaisement rester ouvrière indépendante que de devenir la très humble servante d'un Couffin-Couffinière.

Quand cette résolution insensée fut communiquée au négociant en laine et lin, celui-ci en demeura abasourdi.

—Par le *lion* des Couffin-Couffinière, par leurs *trois étoiles de sable et leurs trois besants d'argent*, s'écria-t-il, cette Cursone ne mérite aucune pitié. J'ai fait ce que j'ai dû; qu'on ne m'en parle plus (1).

Mais Mme de Couffin-Couffinière et son neveu Grégoire, de concert avec l'abbé, résolurent d'adoucir la situation de la dernière des Cursone, et comme la timide Christine ne voulait, ni ne pouvait s'exposer à la colère de son seigneur et maître en allant visiter la petite ouvrière en chapeau de paille, ce fut le beau Grégoire qui fut son ministre plénipotentiaire.

M. Pierre-Grégoire-Antoine de Couffin-Couffinière avait alors vingt-quatre ans. C'était un beau cavalier aux cheveux noirs, à l'œil bleu, à la taille élégante.

Il avait la voix douce, le regard tendre, les manières engageantes.

C'était, de plus, un cœur d'or, un esprit enthousiaste.

Une partie de son éducation était l'œuvre de l'abbé Jean, et le vénérable serviteur de Dieu lui avait, avant tout, prêché la consolation des affligés.

Il était un peu poëte, le beau Grégoire, non pas qu'il commît des odes ou des sonnets et qu'il concourût pour l'églantine d'or, fondée par Clémence Isaure; mais parce qu'il adorait la nature et ses merveilles, les étoiles, les fleurs, les oiseaux, les grands arbres et les vastes horizons.

Tel était le messager que l'imprudente Mme de Couffin-Couffinière adressa à Jeanne de Cursone pour lui porter des secours et des consolations.

L'orpheline fut profondément touchée. Elle accepta les consolations, mais refusa les secours, non par orgueil, mais par dignité.

La dernière des Cursone était alors âgée de dix-neuf ans.

Elle était blonde, blonde avec des yeux noirs.

Mignonne, gracieuse dans toute sa petite et charmante personne; elle était, de plus adorablement douée.

Son âme et son esprit s'élevaient toujours au-dessus des vulgarités, et il était impossible de l'approcher pendant quelque temps sans éprouver pour elle les plus vives sympathies.

Jeanne vivait seule.

Sa nature de sensitive la tenait forcément écartée de ses compagnes de travail; tout naturellement celles-ci, incapables de comprendre cette pauvre âme endolorie, l'avaient prise en aversion et la traitaient d'orgueilleuse.

Jeanne s'était fait de sa pauvreté, de son isolement, un refuge contre les accointances prosaïques de ses voisines; mais elle ne s'était pas fait de cette pauvreté, de cet isolement, un bouclier contre la tendresse.

Loin delà un irrésistible besoin d'affection la consumait.

En pouvait-il être autrement? Privée des caresses maternelles, n'ayant jamais connu son père, elle s'était, il est vrai, réfugiée en Dieu pour satisfaire à ce besoin d'aimer, qui est en germe dans le cœur de toutes les femmes, avant même qu'elles sachent ce que c'est que l'amour; mais le mysticisme n'avait pu envahir tellement son âme qu'il y eût étouffé le feu sacré de la vie humaine, au contraire! Tout la poussait vers l'amour et le beau Grégoire arrivait à l'heure marquée pour l'éclosion de ce cœur préparé à la tendresse par la souffrance.

Ce qui devait arriver fatalement arriva.

Les deux jeunes gens se virent souvent et s'aimèrent au grand jour.

L'abbé Jean était leur confident et le brave homme, au lieu de s'alarmer, vit naïvement dans cet sentiment sincère et pur un signe de la Providence.

—C'est Dieu, disait-il, qui a voulu cette affection, et le mariage sera la véritable arche d'alliance devant laquelle toutes les haines s'effaceront.

Il n'admettait pas que l'oncle de Grégoire refusât son consentement à une union qui mettait fin à toutes dissensions.

Hélas! les choses tournèrent mal.

Quand l'abbé Jean intervint auprès de M. de Couffin-Couffinière, il était trop tard.

C'était un dimanche, après vêpres.

Les deux amoureux avaient passé une partie de la journée ensemble, se berçant de l'espoir que leur protecteur réussirait.

Pendant que celui-ci se rendait chez son beau-frère, Jeanne et Grégoire causaient de leur avenir.

D'ordinaire, en pareille circonstance—et c'était là l'unique sujet de leurs entretiens—c'était Grégoire qui se montrait plein d'assurance et qui s'efforçait de réconforter Jeanne toujours mélancolique: mais, ce jour-là, c'était la pauvre enfant qui essayait de réagir contre la tristesse dont son bien-aimé semblait atteint.

—Allons! lui disait-elle en lui prenant les mains, soyez plus confiant en Dieu! nous l'avons offensé, et grandement, mais il est miséricordieux, et je l'ai tant prié qu'il nous pardonnera.... Votre oncle consentira...

—Tu as raison, chère créature de mon cœur et j'ai tort, sans doute, de m'alarmer. D'ailleurs, je serai majeur dans huit jours et, si mon tuteur me refuse son consentement, je m'en passerai.... Mais je ne puis me défendre d'un sinistre pressentiment.. Si j'allais mourir avant d'avoir donné mon nom à notre enfant!......

—Toi, mourir! s'écria Jeanne en pressant le jeune homme contre son cœur. Es-tu fou? Toi, plein de force, de santé, de jeunesse!... Allons donc!

—C'est vrai.... et pourtant!......

Cependant, le temps s'écoulait, le soleil se cachait derrière les nuages, et l'abbé ne revenait pas. Or, le bienveillant ambassadeur était parti depuis trois grandes heures, et moins de soixante minutes suffisaient pour faire deux fois la route.

Ce retard commençait à inquiéter Jeanne et Grégoire.

Appuyés l'un contre l'autre sur l'étroite fenêtre de la chambre, ils interrogeaient l'horizon avec anxiété, lorsqu'enfin, après quatre heures d'attente, ils virent le vieux prêtre déboucher au bout du sentier qui aboutissait au presbytère.

L'abbé Jean, dont l'embonpoint n'entravait pas la marche—car le digne homme était sec et maigre, à force de privations volontaires—s'avançait à pas précipités—lui, d'ordinaire, fort paisible dans ses allures—tout en s'éventant avec son mouchoir à carreaux, qui lui servait aussi à éponger la sueur dont son visage était inondé. On était en juillet, et la chaleur de la journée avait été excessive.

De temps en temps, l'abbé levait les bras au ciel comme un homme en proie à une violente agitation.

—Dieu soit loué! dit Jeanne, il nous apporte une bonne nouvelle.

—A quoi vois-tu cela, ma chérie?

—Si la nouvelle était mauvaise, le digne homme se presserait moins!

—Mais, regarde ses gestes; ils sont ceux d'un désespéré....

—Ou ceux d'un homme joyeux.... Pourquoi toujours s'épouvanter!

—Eh bien! dit Jeanne en courant vers leur vieil ami pour le débarrasser de son chapeau à larges bords et de son bâton de cornier......il consent?

—Il est arrivé quelque chose chez mon oncle, disait en même temps Grégoire en approchant un modeste siége de bois au vieillard, qui s'y laissa tomber.

—Ouf! dit-il, je n'en puis plus...... Laissez-moi respirer...... Ah! mes enfants, quel évènement! Rendez grâce au ciel.

—Il consent?......firent les deux jeunes gens en se pressant mutuellement les mains.

—Non, il refuse absolument.

—Grand Dieu! s'écria Jeanne en pâlissant.

—Mais, ça ne fait rien.... Remerciez Dieu!

Les jeunes gens se regardaient sans comprendre.

—Vous êtes riches, mes enfants!

—Nous, riches, monsieur le curé! Que dites-vous là?

—Trois cent mille francs!......

—Trois cent mille francs?.....

—Vous me croyez fou.... Dieu merci, non. Par exemple, mes enfants, j'espère bien que vous n'oublierez pas mes pauvres.... Et, quand je serai mort, vous prendrez Marianne avec vous.... Elle est bien un peu grondeuse.... mais elle est bonne, au fond.... Allons, ne vous impatientez pas, m'y voici.

Et l'abbé commença son récit en ces termes, répétant les paroles de son beau-frère et les siennes:

—Quand je suis arrivé chez M. de Couffin-Couffinière, dit-il, je l'ai trouvé fort en colère.... Ah! vous voilà, me dit-il en grondant, M. l'abbé Jean!

—Mon Dieu, oui, me voilà, mon cher beau-frère.

—Et vous venez, sans doute, me parler encore de la dernière des Cursone?

—En effet, je viens d'intercéder pour ma bonne Jeanne.

—Belle besogne que vous faites-là!

—Besogne de chrétien, mon fils.

—Et vous savez ce qu'on dit?

—Je m'en doute.

—Ah! après tout, cette péronnelle ne m'est de rien! La belle Jeanne peut....

—Devenir votre nièce! dis-je en brûlant mes vaisseaux.

—Plaît-il? fit mon beau-frère, en bondissant.

—Je dis que je viens vous demander votre consentement au mariage de Grégoire avec la dernière des Cursone.

—Vous moquez-vous de moi, l'abbé, après ce que vous savez?

—Justement, à cause de cela, puisque c'est votre neveu qu'elle aime!....

La foudre fût tombée à ses pieds que votre oncle, Grégoire, n'eût pas été plus stupéfait.

—Ainsi, c'est Grégoire.

—L'ignoriez-vous?

—Oui, vraiment.

—Eh bien! vous voilà instruit maintenant. Vous voyez bien qu'il faut que votre pupille épouse Jeanne.

—Jamais! jamais!.... Dès demain, j'envoie mon neveu à Paris, chez mon correspondant.

—Vous ne ferez pas cela, mon frère.

—Je le ferai... Mon neveu est pauvre, il est vrai, mais il est mon neveu. Je n'ai pas d'enfant: il sera mon héritier.

—Il ne faut jamais désespérer, murmura ma sœur.

Votre oncle haussa les épaules et poursuivit:

—Je le marierai à quelque fille de négociant de Toulouse, et il continuera la maison Couffin Couffinière!

—Mais que deviendra Jeanne?

—Cela ne me regarde pas.

En ce moment, on heurta à la porte. C'était le piéton avec une lettre. M. de Couffin-Couffinière la prit et l'ouvrit.

—Tiens! fit-il, elle est de maître Guérinet, mon notaire, et savez-vous ce qu'il m'apprend? s'écria-t-il joyeusement... Mon neveu hérite de trois cent mille francs!....

—Qu'est-ce que vous dites-là? fit ma sœur Christine en battant des mains; voilà les chers enfants heureux!....

—Que Dieu soit béni! dis-je à mon tour.

—Est-ce que vous croyez, dit votre oncle en ricanant, que cela change ma volonté?

—Je l'espère, excellent et charitable beau-frère.

—Quoi! j'irais donner mon neveu, un neveu de trois cent mille francs! à une drôlesse qui n'a pas le sou!.... Cet argent-là va entrer dans la maison!.... Grégoire trouvera une femme de quatre cent mille francs.... J'ai son affaire.... Il sera mon associé: notre maison, la maison Couffin-Couffinière oncle et neveu, deviendra l'une des premières de la réunion. Vous verrez, vous verrez! Ah! messieurs les gros bonnets du négoce toulousain, si fiers, si orgueilleux, et qui teniez les Couffin-Couffinière à distance, vous allez trouver à qui parler!

—Et Jeanne?

—Qu'elle s'arrange!

—Mais si Grégoire refuse d'être votre associé?

—De quel droit?.... Ne me doit-il pas tout?.... Je suis sûr de lui.

—Et moi aussi, mon ami; ainsi, donnant donnant.

—Je ne vous comprends pas, l'abbé.

(A continuer.)

(1) Les Couffin-Couffinière portaient: "de gueules à la bande d'or chargée de trois étoiles de sable, accompagnées, en chef, d'un lion d'argent marchant sur la bande; en pointe, de trois besants d'argent mis en bande."